

INFORMATION REGLEMENTEE (AR 14.11.2007)
Information privilégiée

LE CERTIFICAT FONCIER SA
Avenue des Arts, 58
1000 – BRUXELLES
RPN n° 0403.207.224

CERTIFICATS DE PLACEMENT IMMOBILIER
«WOLUWE SHOPPING CENTER»
ISIN BE 0003571792

CERTIFICATS DE PLACEMENT IMMOBILIER
«WOLUWE EXTENSION »
ISIN BE0003600112

Le Certificat Foncier, émettrice des **certificats de placement immobilier « Woluwe Shopping Center (1979) »** et des **certificats de placement immobilier « Woluwé Extension (1988) »** informe les titulaires des certificats que les Gérantes des sociétés internes «Woluwé Shopping Center» et «Woluwé Extension» préparent actuellement la mise en vente des actifs immobiliers objet des deux sociétés internes et des certificats correspondants.

Dans ce cadre les agents Jones Lang LaSalle et CBRE ont été désignés en co-exclusivité. Ils organiseront des processus de consultation de marché en vue d'une cession éventuelle de chacun des actifs immobiliers financés par les opérations de certificats immobiliers.

Les Gérantes estiment que le timing est actuellement favorable à la réalisation d'une valeur optimale de vente pour les deux séries de certificats eu égard au contexte du marché d'investissement et à la situation spécifique des actifs détenus par les Gérantes dans le Woluwe Shopping Center.

La configuration de leurs immeubles fait qu'ensemble ils constituent la partie centrale du shopping center qui fonctionne comme un pôle commercial intégré. Dans ces circonstances, chaque Gérante estime qu'il y a lieu de privilégier une démarche et une consultation de marché de manière concertée afin qu'elle puisse réaliser une valeur optimale pour son actif.

Par ailleurs, il est rappelé que la durée de la société interne « Woluwe Shopping Center » (objet **du certificat de placement immobilier « Woluwe Shopping Center (1979) »**) était

fixée initialement au 31 janvier 2009 et que cette durée a été prorogée déjà à deux reprises pour une tranche de cinq ans, sans préjudice du pouvoir de la Gérante de céder les actifs immobiliers à tout moment au cours de ces prorogations. En ce qui concerne la société interne « Woluwé Extension » objet du **certificat de placement immobilier « Woluwé Extension (1988)»** son échéance est fixée au 31 décembre 2018.

Les horizons d'investissement des deux Gérantes et les durées des deux séries de certificats immobiliers sont par conséquent alignés.

Le démarrage effectif des procédures de cession sera annoncé par communiqué de presse ultérieur. Ce processus et la cession effective des actifs immobiliers pourraient s'étaler sur plusieurs mois.

Le Certificat Foncier S.A. renvoie aux derniers rapports des Gérantes des sociétés internes qui peuvent être consultés sur <http://www.agrealestate.eu/fr/investment/Pages/Certificats-immobiliers.aspx>).

Contact : Monsieur William De Troij, Administrateur – email : william.detroij@agrealestate.eu – tel : +0032 26096811